

# Renseignements importants sur la quote-part des résidents des foyers de soins de longue durée

## Taux d'hébergement avec services de base

En date du 1er juillet 2012, la quote-part quotidienne que les résidents paient pour l'hébergement de base dans un foyer de soins de longue durée (FSLD) augmentera de 53,23 \$ à 55,04 \$, ou de 1,81 \$ afin de refléter la récente augmentation de l'inflation. Cela aidera à assumer la hausse des coûts des repas et d'hébergement.

Si vous payez actuellement moins que 53,23 \$ par jour parce que vous profitez d'une réduction de votre quote-part de base (une réduction du tarif), vous devriez présenter une nouvelle demande pour une réduction de tarif puisque la réduction de tarif actuelle prend fin le 30 juin 2012. Le personnel de votre foyer de soins de longue durée vous fournira le formulaire de demande et vous aidera à présenter votre demande au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

## Tarifs d'hébergement avec services privilégiés

Les frais maximums pour l'hébergement avec services privilégiés des résidents habitant dans des foyers de soins de longue durée au plus tard le 30 juin 2012 augmenteront également du même montant de 1,81 \$ par jour.

Le tableau ci-dessous présente les nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter du 1er juillet 2012 aux résidents qui continuent de résider dans le même type d'hébergement dans un foyer de soins de longue durée.

Type d'hébergement	Tarif journalier	Tarif mensuel
Séjour de longue durée :		
Hébergement de base	55,04 \$	1 674,14 \$
Hébergement en chambre à deux lits	63,04 \$	1 917,47 \$
Hébergement en chambre individuelle	73,04 \$	2 221,64 \$
Séjour de courte durée	35,63 \$	

Pour avoir plus de renseignements sur la quote-part ou sur les changements au processus pour demander une réduction du tarif, adressez-vous à l'administratrice ou à l'administrateur de votre foyer. Si vous avez d'autres questions, veuillez composer le numéro ci-dessous : Ligne ACTION des Soins de longue durée : 1 866 434-0144